

La Caf des Deux-Sèvres et la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) s'engagent pour soutenir l'accueil individuel des jeunes enfants

La Caf des Deux-Sèvres et la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) signent, ce vendredi 24 janvier, une convention pour soutenir le développement de l'accueil individuel des jeunes enfants, renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance et accompagner les Relais petite enfance (RPE) dans leur rôle, notamment de conseil, auprès des particuliers employeurs.

La présente convention s'inscrit dans la continuité de la convention nationale signée le 31 janvier 2024 entre la Fédération des particuliers employeurs de France (Fepem) et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) dont la finalité vise **le renforcement de l'accueil individuel des jeunes enfants et l'accompagnement des parents employeurs dans la perspective du Service Public de la Petite Enfance.**

Lancé en janvier 2025, le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) doit **permettre à chaque enfant de moins de 3 ans de disposer d'une place d'accueil accessible géographiquement et financièrement.** Premier financeur de la petite enfance dans le département, la Caf accompagne, financièrement et en ingénierie, les communes ou intercommunalités désignées "Autorités organisatrices" en ce sens.

Les RPE sont des lieux soutenus par la Caisse d'allocations familiales qui assurent une fonction d'information et de rencontre en matière de mode d'accueil. Ils s'adressent à la fois aux parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil ainsi qu'aux assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile, dans l'exercice de leurs métiers et le développement de leurs compétences.

Cette convention, signée pour une durée de 3 ans, a pour double finalité :

- de **renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance** et plus particulièrement des assistantes maternelles via la promotion du métier et la participation à des manifestations/forums présentant les avantages liés au métier
- d'**accompagner la mission d'information et d'accompagnement des familles des RPE** via l'organisation de réunions d'informations juridiques, de la mise à disposition de documentation et d'une ligne téléphonique dédiée aux animateurs de RPE pour solliciter l'avis d'un juriste de la FEPEM.

Les chiffres clés en Deux-Sèvres



16M€ versés en faveur de la petite enfance par la Caf
(54% du budget Action Sociale)

Source : Caf 2024



30 Relais petite enfance
1 224 501€ versés pour le fonctionnement des Rpe
par la Caf des Deux-Sèvres

Source : Caf 2023



39 animatrices (31,25 équivalent temps plein)

Source : Caf 2024



70,3% taux de couverture en mode d'accueil pour les moins de
3 ans (66% Nouvelle-Aquitaine, 60,3% au national)

Source : Caf 2022



1301 assistantes maternelles

80% des places d'accueil des jeunes enfants
sont couvertes par les assistantes maternelles

-6,3% par an de perte d'assistantes maternelles

Source : Caf 2023



4859 allocataires bénéficiaires du complément mode de garde
38,6M€ versés à ce titre

Source : Caf 2023



6709 parents employeurs d'assistantes maternelles

Source : FEPEM 2022